

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1149

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 6, après la seconde occurrence du mot « logements », substituer au mot :

« pour »,

les mots :

« en vue de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.